



Union des Syndicats Force Ouvrière

Agriculture
Alimentation
Pêche & Forêt

du Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche,
de la Ruralité et de l'Aménagement du Territoire

LE 19 MAI 2011

SGD 2011 14

Aux Secrétaires Généraux, Correspondants et Délégués Territoriaux de l'USFOMA

Pour information, ci-dessous, un message reçu du Directeur et Adjoint au Secrétaire Général du Gouvernement concernant le dispositif expérimental visant à faciliter les mobilités intra-départementales et inter-programmes budgétaires en DDI.

Nous sommes preneurs de toutes les informations que vous auriez sur ce sujet. En vous remerciant,
Le Secrétariat Général de l'USFOMA

MESSAGE DE LA PART DE JEROME FILIPPINI, directeur, adjoint au secrétaire général du Gouvernement

Dans le cadre de nos échanges, le 19 avril dernier, sur le dispositif expérimental visant à faciliter les mobilités souhaitées par les agents, intra départementales et inter programmes budgétaires en DDI, nous nous étions engagés à communiquer, à votre attention, des informations sur l'avancement de cette expérimentation.

Conformément à cet engagement, vous trouverez ci-joint quelques informations sur ce dispositif.

Depuis la diffusion de la note SGG aux DDI et RBOP le 21 avril, marquant le lancement du dispositif expérimental de compensation, le dispositif a fait l'objet d'une présentation complémentaire par les PFRH auprès des DR (parfois en CAR ou pré-CAR) et auprès des DDI (réunions ad hoc), dans la plupart des régions.

A fin de semaine dernière, les PFRH ont reçu les demandes de mobilité issues de 80% des DDI. A ce stade, 109 demandes de mobilité ont été recensées et sont en cours de validation par les RBOP.

Malgré un délai de recensement limité à 3 semaines et les périodes de congés, les agents ont exprimé le souhait de tirer parti des nouvelles opportunités offertes par le dispositif :

Environ 20% des demandes correspondent à des souhaits de mobilité inter-DDI au sein d'un même département,

Environ 15% des demandes concernent les DDCS, DDCSPP et DDPP, contre 85% en DDI(M)

Les programmes nouvellement éligibles au dispositif (124, 307, 134, 206) attirent environ 10% des demandes.

On note que 80% des demandes sont exprimées par des agents de catégorie B et C.

A ce jour, 10 demandes de mobilité ont déjà été compensées et validées au niveau régional (Centre, Limousin et PACA). L'analyse des possibilités de compensation régionale dans les régions restantes sera réalisée d'ici fin mai. L'avis des CAP pour les mobilités qui les concernent sera pris en compte dans le cadre de la réunion de compensation nationale qui se tiendra fin juin.

Parmi les premiers bénéficiaires des mobilités compensées validées, on compte un agent qui avait effectué trois demandes infructueuses auparavant (PACA). Par ailleurs, la publication à la BRIEP permet de faire émerger des demandes de mobilité au-delà du périmètre de l'expérimentation (un agent issu d'un service en restructuration en Haute-Normandie), ainsi que de renforcer le dialogue RH au niveau régional.

Enfin, dans la perspective de la pérennisation de ce dispositif, je vous confirme que nous attacherons à effectuer un bilan de l'expérimentation et à en faire part à l'ensemble des acteurs concernés lors du CTP des DDI qui devrait se tenir fin juin, et dont la date vous sera prochainement communiquée.

